

Travaux de la Chambre

Je veux profiter de l'occasion pour désigner immédiatement le mercredi 14 janvier comme jour d'opposition. Encore une fois, si nous avons terminé l'étude du bill C-48 avant le 12 janvier, nous étudierons alors le bill C-24 qui a trait aux transferts fiscaux aux provinces.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, il se peut qu'aujourd'hui même, on nous propose de renvoyer la loi des douanes au comité permanent. C'est tout à fait réglementaire. J'espère bien que nous pourrions terminer l'étude du projet comme le député l'a laissé entendre.

M. Knowles: Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a mentionné un ou deux points sur lesquels nous nous sommes entendus. Je veux confirmer cette entente. D'abord, en ce qui concerne le bill C-50, qui modifie le tarif des douanes, les partis ont accepté de s'en tenir à un seul intervenant à la deuxième lecture. Ils ont aussi accepté que le bill soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et non au comité plénier. Nous avons également accepté, au cas où nous terminerions dès demain l'étude du bill C-48 et qu'une mise aux voix soit décidée, que le vote par appel nominal soit reporté à janvier.

Pendant que j'ai la parole et que nous parlons des travaux de la Chambre, j'aimerais faire deux ou trois suggestions au leader du gouvernement à la Chambre. Il s'agit de questions très pressantes. Le leader du gouvernement se rend certainement compte qu'après le débat d'aujourd'hui, la Chambre s'attendra à ce que le gouvernement présente en janvier certaines mesures économiques pour rectifier la situation qui existe maintenant au Canada. J'espère que le gouvernement y réfléchira sérieusement.

Deuxièmement, j'espère que le gouverneur présentera le bill sur le libre accès à l'information au début de la nouvelle année. Il y a longtemps que cette mesure est en suspens et il faudrait maintenant s'en occuper.

La troisième chose que je veux proposer au leader du gouvernement à la Chambre, c'est qu'il discute sérieusement avec le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants de la possibilité de présenter la mesure nécessaire pour abréger la période d'attente prévue dans la loi pour accorder la pension aux veuves d'anciens combattants invalides. Aucun de nous à la Chambre n'aime la période d'attente de six ans et demi. J'espère que cette période d'attente sera éliminée ou du moins abrégée au début de la nouvelle année.

M. Pinard: Madame le Président, quand les Chambres ont été convoquées au début d'octobre, nous avons déclaré que nous voulions nous attaquer à trois questions importantes pour le Canada, en l'occurrence, la constitution, l'économie et l'énergie. C'est ce que nous avons fait depuis lors et c'est ce que nous avons l'intention de continuer à faire à la reprise de la session le 12 janvier. C'est pour cela que j'ai déclaré que nous reprendrions le débat sur le bill relatif à l'énergie s'il n'est pas terminé demain. Par la suite, nous étudierons des bills découlant du budget et des mesures fiscales. Comme le député le sait très bien, nous traiterons aussi de la constitution. Quand le comité nous renverra la résolution, la Chambre devra l'étudier.

Je signale donc au député que nous continuerons à étudier des mesures qui ont trait aux questions les plus importantes pour le Canada, comme nous l'avons fait depuis la reprise en octobre. A compter du 12 janvier, nous étudierons le bill sur l'énergie et les bills découlant du budget et, en février, nous examinerons les questions continuationnelles. En ce qui concerne le bill sur le libre accès à l'information, je répète que nous sommes prêts à présenter cette mesure à la Chambre si les autres partis peuvent nous garantir qu'elle sera renvoyée au comité après un très bref débat de moins d'une journée. Je suis sûr que le NPD sera d'accord. Toutefois, d'après certaines indications sur le parquet, le parti conservateur comptera plus de un intervenant, comme il en a d'ailleurs le droit. Je n'ai aucune assurance que le projet de loi sera renvoyé au comité ou moins d'une journée. Il est très difficile pour le gouvernement de s'occuper à la fois de questions énergétiques, de l'économie et de la constitution et, en même temps, d'étudier certains autres projets de loi inscrits au *Feuilleton*.

Enfin, à propos de la demande du député relative aux anciens combattants, on sait pertinemment qu'il a saisi de ces questions le ministre compétent. Je compte en discuter avec le ministre pour connaître son avis en la matière.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, à propos du renvoi du projet de loi sur l'accès à l'information, je profite de cette occasion pour répondre à l'accusation selon laquelle nous nous serions, d'une façon ou d'une autre, montrés peu raisonnables. J'espère qu'en ce qui concerne les orateurs, le gouvernement ne portait pas cette accusation sérieusement. J'ai déclaré devant la Chambre que nous consentirions à un court débat, mais nous ne voulons pas qu'il soit limité à un jour ou encore à un seul tour d'intervenants. Si je me souviens bien, j'ai dit que nous aurions probablement cinq intervenants. Ce chiffre n'a pas changé depuis.

Il faut préciser que le projet de loi parrainé par le gouvernement diffère à deux égards du bill C-15 que j'avais eu le plaisir de présenter et qui avait été accepté. En premier lieu, il combine deux questions, celle de l'accès à l'information et celle du respect de la vie privée. Le projet de loi est beaucoup plus vaste qu'on ne le croirait.

L'autre différence importante est la suivante: nonobstant la notion d'examen judiciaire qu'on y a incorporée dans le libellé et par l'extension des exemptions, le projet de loi favorise le recours aux pouvoirs discrétionnaires ministériels plutôt que leur abandon. Nous voulons tenir ce court débat avant que le projet de loi ne soit renvoyé au comité, pour expliquer au gouvernement et au pays les différences qui y sont contenues et montrer que la cause de l'accès à l'information n'est pas servie aussi bien qu'elle l'aurait été avec l'autre projet de loi. Je tiens à ce que ce soit très clair car la question revêt une grande importance pour les groupes de Canadiens et de députés que l'accès à l'information intéresse.

M. Pinard: Madame le Président, je répète que le projet de loi sur l'accès à l'information et l'étape de sa deuxième lecture font l'objet d'une discussion en ce moment. D'autres étapes ont été prévues, auxquelles le projet de loi sera étudié et où des discours de 40 minutes seront permis. Si le parti conservateur compte plus de cinq intervenants disposant chacun de 40 minutes, la discussion sera trop longue pour une étape préliminaire. Nous sommes disposés à discuter de la possibilité